



Envoi au contrôle de légalité le : 28 mars 2024

Publication électronique le : 28 mars 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 25 MARS 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Stéphanie RIGAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES
SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FDSEA) 59-62**

(N°2024-118)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3231-3-1 et R.3231 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 11/03/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer à la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) du Pas-de-Calais, une participation d'un montant de 5 000,00 euros, afin de soutenir l'organisation du congrès annuel de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) du 26 au 28 mars 2024 à DUNKERQUE, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C04-631C04	6568//936312	Développement agricole durable et solidaire	708 380,00	5 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 25 mars 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial

Direction du Développement de l'Aménagement et de
l'Environnement

RAPPORT N°24

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 MARS 2024

PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FDSEA) 59-62

La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) est le premier syndicat agricole français. Il compte 212 000 adhérents et rassemble l'ensemble des productions agricoles.

Du 26 au 28 mars 2024, la FNSEA tiendra son congrès annuel au palais des congrès de Dunkerque. Cette manifestation devrait rassembler plus de 1 500 représentants agricoles venant de toute la France.

Cet évènement sera une vitrine des territoires du Nord et du Pas-de-Calais, de ses filières d'excellence, de la gastronomie, et des savoir-faire des hommes et des femmes qui animent la ruralité (1 emploi régional sur 10 est lié à l'agriculture).

Cet évènement est organisé par les Fédérations Départementales des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) du Pas-de-Calais et du Nord.

La FDSEA 62 sollicite un soutien financier à cette manifestation. Il est proposé d'apporter une contribution de 5 000 euros.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'attribuer à la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais, une participation d'un montant de 5 000 euros, afin de soutenir l'organisation du congrès annuel de la FNSEA, du 26 au 28 mars 2024 à Dunkerque.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C04-631C04	6568//936312	Développement agricole durable et solidaire	708 380,00	708 380,00	5 000,00	703 380,00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 11/03/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY